



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Améliorer la prise en charge des bébés prématurés

Question écrite n° 14760

Texte de la question

M. Kévin Pfeffer attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les conditions de prise en charge des nouveau-nés prématurés en France. Chaque année, environ 50 000 naissances prématurées sont recensées, ce qui en fait un enjeu majeur de santé publique, la prématurité demeurant la principale cause de mortalité infantile. De nombreux parents signalent des difficultés persistantes dans l'accès aux services de néonatalogie ainsi que dans l'accompagnement qui leur est proposé, révélant des disparités importantes entre les territoires. Dans certaines situations, les familles doivent parcourir de longues distances pour rester auprès de leur enfant hospitalisé, la présence des parents étant essentielle au bon développement du nourrisson, en particulier durant les premières semaines de vie. L'insuffisance de structures adaptées, telles que des chambres parent-enfant ou des solutions d'hébergement à proximité des établissements de santé, accentue les difficultés rencontrées et peut creuser les inégalités selon les ressources et la localisation des familles. Par ailleurs, plusieurs professionnels de santé estiment que l'organisation actuelle de la périnatalité ne répond plus pleinement aux besoins, dans un contexte où la France présente désormais des résultats moins favorables que la moyenne européenne en matière de mortalité infantile. Dans ce cadre, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin d'améliorer la prise en charge des enfants prématurés, de garantir la possibilité pour les parents d'être présents aux côtés de leur enfant hospitalisé et de réduire les disparités territoriales en matière d'accès aux soins de néonatalogie. Il l'interroge également sur l'éventualité d'une réforme de l'organisation des soins périnataux ainsi que sur les moyens susceptibles d'être mobilisés pour répondre aux besoins actuels des familles.

Données clés

Auteur : [M. Kévin Pfeffer](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14760

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3620